

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 779

présenté par

M. Bruneau, M. Bataille, M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Mazaury et M. Naegelen

à l'amendement n° 503 de M. Armand

ARTICLE 3

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« la disponibilité »,

le mot :

« l'utilisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose de remplacer l'objectif d'augmentation de la disponibilité des réacteurs nucléaires par un objectif d'augmentation de l'utilisation de ceux-ci. Il est en effet important de favoriser une maximisation du facteur de charge des centrales nucléaires disponibles pour produire.